CONSEIL MUNICIPAL – LISTE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2026
COMMUNE DE CHESSY

Mise en ligne le 20/11/2026

Présents :

Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Pouvoirs :

Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

Secrétaire de séance :

Madame Madeleine BALCON

Quorum :

Membres du Conseil municipal en exercice : 29
Membres du Conseil municipal présents et représentés : 29
Membres du Conseil municipal absents non représentés : 0

Liste des délibérations prises :

2026-073 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2026 - **adoptée à l'unanimité**

2026-074 Installation d'un conseiller municipal – **adoptée à l'unanimité**

2026-075 Mise à jour de la composition des commissions communales – **adoptée à l'unanimité**

2026-076 Remplacement d'un membre du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la caisse des écoles – **adoptée à l'unanimité**

2026-077 Décision modificative n°1 au budget annexe « Cinéma » - exercice 2026 – **adoptée à l'unanimité**

2026-078 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget communal – exercice 2026 – **adoptée à l'unanimité**

2026-079 Subvention CAF : approbation de deux conventions d'objectifs et de financement pour les accueils de loisirs sans hébergement périscolaire et extrascolaire (exercices 2027 à 2031) – **adoptée à l'unanimité**

2026-080 Subvention CAF : approbation d'une convention d'objectifs et de financement pour le fonds de modernisation des établissements (FME) – **adoptée à l'unanimité**

2026-081 Renouvellement des contrats d'assurances : approbation de la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Chessy, le centre communal d'actions sociales et la caisse des écoles pour la passation et l'exécution des marchés publics – **adoptée à l'unanimité**

2026-082 Adhésion à la centrale d'achat CANUT, spécialisée dans le domaine numérique et des télécoms – **adoptée à l'unanimité**

2026-083 Renouvellement de la convention de gestion de services conclue avec Val d'Europe Agglomération – **adoptée à l'unanimité**

2026-084 Renouvellement de la convention de soutien aux communes pour l'organisation de manifestations et actions de communication (2027-2028) – **adoptée à l'unanimité**

2026-085 Renouvellement de la convention de soutien aux communes pour le développement de la musique classique sur le Val d'Europe (2027-2028) – **adoptée à l'unanimité**

2026-086 Approbation d'un protocole transactionnel avec le Crédit Mutuel Leasing : acquisition de matériels pour le local commercial de la fromagerie) – **adoptée à l'unanimité**

2026-087 Instauration d'un forfait mobilité durable – **adoptée à l'unanimité**

2026-088 Mise à jour du tableau des effectifs – **adoptée à l'unanimité**

2026-089 Comité social territorial : Modification de la délibération n°2026-54 du 5 juin 2026 portant fixation du nombre de représentants du personnel, maintien du paritarisme et avis des représentants de la collectivité – **adoptée à l'unanimité**

Fin de la séance à 21h45

Chessy, 16 novembre 2026

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le Maire,
Cyril MARSAUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.073

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2026**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 2121-23 ;

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2026 ;

Considérant que le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal a pour objet de retracer les débats tenus ainsi que les décisions adoptées par l'assemblée délibérante ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2026 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal préalablement à la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et de formuler, le cas échéant, leurs observations ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_073-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.073

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 30 septembre 2026.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_073-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.074

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Madeleine Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Installation d'un conseiller municipal**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment son article L. 270 ;

Vu le courrier de Madame Cindy BORDIER reçu en mairie le 1er octobre 2026, portant démission de son mandat de conseillère municipale ;

Vu la liste « Chessy en mouvement » et l'ordre de présentation de ses candidats ;

Considérant que Monsieur Fabio TIMBRANDY est le candidat appelé à remplacer Madame Cindy BORDIER conformément à l'ordre de la liste ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_074-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.074

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

PRENDRE ACTE que le maire a donné connaissance au conseil municipal du remplacement de Madame Cindy BORDIER par Monsieur Fabio TIMBRANDY et constate son installation en qualité de conseiller municipal.

PRENDRE ACTE de l'actualisation du tableau du Conseil municipal.

La constatation est portée au procès-verbal de la séance, sans vote sur l'installation de Monsieur Fabio TIMBRANDY.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_074-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.075

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, BERTONE, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Madeleine Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Mise à jour de la composition des commissions communales**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22 ;

Vu la démission de Madame Cindy BORDIER et l'installation de Monsieur Fabio TIMBRANDY en qualité de conseiller municipal ;

Considérant que la composition des commissions doit être actualisée pour tenir compte de cette modification du conseil municipal ;

Considérant la candidature de Monsieur Fabio TIMBRANDY aux commissions Finances, Travaux, mobilités et écologie, Urbanisme, aménagement, et Sport et vie associative ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_075-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.075

Considérant par ailleurs la candidature de BOULANGER aux commissions Sports et vie associative et Enfance et parcours éducatif ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

APPROUVER la mise à jour de la composition des commissions communales conformément aux demandes susmentionnées.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON



Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_075-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.076

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Madeleine Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Remplacement d'un membre du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la caisse des écoles**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 212-10 et R. 212-26 ;

Vu les statuts de la caisse des écoles de Chessy ;

Vu la délibération n° 2026-017 du 20 mars 2026 désignant les représentants du conseil municipal au comité d'administration de la caisse des écoles ;

Considérant la démission de Madame Cindy BORDIER de son mandat de conseillère municipale et la nécessité de pourvoir le siège devenu vacant ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_076-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.076

Considérant la candidature de Monsieur Jean-Pierre GALLARDO ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

DÉSIGNER M. Jean-Pierre Gallardo en remplacement de Mme Cindy Bordier au comité d'administration de la caisse des écoles.

PRECISER que les sièges attribués au conseil municipal sont représentés par

1. Madame Madeleine BALCON
2. Monsieur Benoît GUILLAUME
3. Madame Priscilla TUROCHE
4. Monsieur Pierre-Henri DICHIARA
5. Monsieur Jean-Pierre GALLARDO

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_076-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.077

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Décision modificative n°1 au budget annexe « Cinéma » - exercice 2026**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 et suivants ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026-002 portant adoption du budget primitif 2026 du budget annexe cinéma 27800 ;

Considérant que les chapitre 040 et 042 sont exclus du dispositif des virements de crédits en raison de leur interdépendance et d'un risque de déséquilibre du budget.

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_077-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.077

Considérant qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget annexe cinéma 27800 de la commune de Chessy pour l'exercice 2026 afin de prendre en compte l'acquisition et l'amortissement complémentaire lié à la pose d'une climatisation dans les locaux du cinéma sans pour autant augmenter le montant du budget ;

Considérant également que suite à l'augmentation du taux d'intérêt lié à la convention de crédit du 2 août 2010, il est nécessaire de réajuster le compte 66111 – intérêts réglés à l'échéance ;

Considérant que les mouvements budgétaires détaillés dans la maquette M57 annexée doivent être inscrits par section, chapitre, article et, le cas échéant, opération, selon la ventilation suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 011 - Article 6068	Autres matières et fournitures	- 100,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	- 200,00 €
Chapitre 042 - Article 6811	Dotations aux amortissements	+ 200,00 €
Chapitre 66 - Article 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 100,00 €
Sous-Total : FONCTIONNEMENT – DEPENSES		*+ 0,00 €*

INVESTISSEMENT	RECETTES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	- 200,00 €
Chapitre 040 - Article 281352	Amortissements installations générales – bâtiments privés	+ 200,00 €
Chapitre 21 - Article 21314	Constructions bâtiments culturels et sportifs	- 13 000,00 €
Chapitre 21 - Article 21352	Installations générales des constructions – Bâtiments privés	+ 13 000,00 €
Sous-Total : INVESTISSEMENT – DEPENSES		*+ 0,00 €*

Considérant que la présente décision modificative s'équilibre en recettes et en dépenses à 0 euros (zéro euros) ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_077-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.077

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

AUTORISER la décision modificative du budget principal 27800 — exercice 2026, susmentionnée.

AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à procéder à toutes les opérations comptables et administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_077-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.078

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget communal – exercice 2026**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 et suivants ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal portant adoption du budget primitif 2026 du budget principal 21480 ;

Article comptable	Libellé	Montant
6541	Créances admises en non-valeur	9 489,29 €

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_078-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

6542	Créances éteintes (procédure de surendettement, etc.)	2 599,13 €
Total		**12 088,42 €**

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le Comptable Public, après mise en œuvre des procédures de recouvrement forcé restées sans effet ou consécutives à une procédure de surendettement des débiteurs ;

Considérant sa demande formelle d'admission en non-valeurs éteintes pour le budget principal de la commune ;

Considérant que cette admission a uniquement pour objet de faire sortir la créance irrécouvrable de la comptabilité du budget, mais ne fait pas obstacle à d'éventuelles poursuites ultérieures en cas de retour à meilleure fortune du débiteur ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

APPROUVER l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 12 088,42 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public et répartie de la façon suivante :

- 6541 – créances admises en non-valeur : 9 489,29 €
- 6542 – Créances éteintes : 2 599,13 €.

PRECISER que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres.

AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_078-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.079

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Madeleine Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Subvention CAF : approbation de deux conventions d'objectifs et de financement pour les accueils de loisirs sans hébergement périscolaire et extrascolaire (exercices 2027 à 2031)**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu les projets de conventions d'objectifs et de financement n° 3514-27690 et n° 3514-27693 proposés par la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, annexés à la présente délibération ;

Considérant le partenariat financier de la CAF pour le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires de la commune ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_079-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.079

Considérant que les conventions définissent les modalités de financement, les engagements de la commune, les justificatifs à produire et les conditions de contrôle pour les exercices 2027 à 2031 ;

Considérant que les montants versés sont déterminés selon les données d'activité, les coûts et les barèmes applicables, sans qu'un montant forfaitaire soit arrêté par la présente délibération ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

APPROUVER les deux conventions d'objectifs et de financement à intervenir avec la CAF de Seine-et-Marne pour les ALSH PERISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES (2027-2031).

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que les documents strictement nécessaires à leur exécution (à l'exclusion de tout avenant modifiant substantiellement l'économie générale ou le niveau d'engagement de la commune).

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_079-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.080

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Subvention CAF : approbation d'une convention d'objectifs et de financement pour le fonds de modernisation des établissements (FME)**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement n° 202600043 et ses annexes, proposés par la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne au titre du Fonds de modernisation des établissements ;

Considérant les travaux de modernisation du multi-accueil Les Trois Ours, comprenant la création d'un passage couvert extérieur, d'un sanitaire et d'une entrée indépendante pour la section des moyens ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_080-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.080

Considérant que la capacité de l'établissement demeure fixée à 25 places ;

Considérant que les dépenses d'investissement retenues par la CAF s'élèvent à 262 123,08 € et que l'aide accordée s'élève à 83 204,11 € ;

Considérant les obligations conventionnelles relatives au versement de l'aide, à son utilisation, au contrôle et à la visibilité du soutien de la CAF ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

APPROUVER la convention d'objectifs et de financement pour le fonds de modernisation des établissements et ses annexes.

ACCEPTER la subvention d'investissement de 83 204,11 € et les conditions conventionnelles de versement et de contrôle.

AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et ses annexes.

PRÉVOIR l'inscription de la recette correspondante au budget communal.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_080-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.081

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Renouvellement des contrats d'assurances : approbation de la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Chessy, le centre communal d'actions sociales et la caisse des écoles pour la passation et l'exécution des marchés publics**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1414-3 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7 ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Chessy, le Centre communal d'action sociale et la caisse des écoles, annexé à la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_081-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.081

Considérant la nécessité de renouveler les marchés d'assurances arrivant à leur terme et d'assurer la continuité des couvertures ;

Considérant l'intérêt de mutualiser la préparation et la passation des marchés pour couvrir les risques respectifs des trois établissements et collectivité ;

Considérant que la convention constitutive définit les missions du coordonnateur, les responsabilités des membres, les modalités financières et les conditions de passation et d'exécution des marchés ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

APPROUVER la convention relative à un groupement de commandes entre la Commune de Chessy, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Écoles pour la préparation, la passation et l'exécution de marchés publics relatifs aux prestations d'assurances couvrant leurs risques respectifs.

DESIGNER la commune de Chessy comme mandataire du groupement et la commission d'appel d'offres de la Ville pour l'attribution des marchés publics à venir.

AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_081-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.082

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Adhésion à la centrale d'achat CANUT, spécialisée dans le domaine numérique et des télécoms**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-2 et L. 2113-4 ;

Vu les documents d'adhésion et la grille tarifaire d'utilisation des accords-cadres de la CANUT annexés à la présente délibération ;

Considérant l'intérêt pour la commune de recourir à des accords-cadres mutualisés pour ses besoins numériques et de télécommunications ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_082-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.082

Considérant que l'adhésion à l'association est gratuite et que l'utilisation de certains accords-cadres donne lieu à une redevance annuelle distincte du prix des fournitures et prestations commandées ;

Considérant que la commune conserve la responsabilité des opérations qui ne sont pas confiées à la centrale d'achat ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

APPROUVER l'adhésion de la commune de Chessy à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa formalisation.

AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à réaliser et suivre tout le processus de souscription aux marchés et actes associés de la CANUT.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_082-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.083

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Renouvellement de la convention de gestion de services conclue avec Val d'Europe Agglomération**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5216-7-1 et L. 5215-27 ;

Vu la convention de gestion de services actuellement conclue avec Val d'Europe Agglomération, arrivant à échéance le 31 décembre 2026 ;

Vu le projet de convention n° 166-2026 et son annexe ;

Considérant l'intérêt de poursuivre la gestion des services définis dans l'annexe sans transfert des compétences concernées ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_083-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.083

Considérant que la convention organise la gestion des services et les conditions de reprise d'un ou plusieurs d'entre eux ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

APPROUVER la convention de gestion de services n° 166-2026 et son annexe pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032 ;

CONFIER à Val d'Europe Agglomération la gestion des services définis dans cette annexe, selon les modalités conventionnelles ;

AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et son annexe, ainsi que les documents nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_083-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.084

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Renouvellement de la convention de soutien aux communes pour l'organisation de manifestations et actions de communication (2027-2028)**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le projet de convention-cadre n° 193-2026 et son annexe, proposés par Val d'Europe Agglomération ;

Considérant le soutien apporté aux manifestations et actions de communication communales présentant une portée intercommunale ;

Considérant que la commune conserve la responsabilité de leur organisation et de leur réalisation ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_084-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.084

Considérant les modalités de justification des dépenses, de présentation des bilans et de visibilité du soutien communautaire prévues par la convention ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

APPROUVER la convention cadre n° 193-2026 fixant les modalités du soutien financier de Val d'Europe Agglomération pour la période 2027-2028.

AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et son annexe, ainsi que les documents nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_084-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.085

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Renouvellement de la convention de soutien aux communes pour le développement de la musique classique sur le Val d'Europe (2027-2028)**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le projet de convention-cadre n° 191B-2026 et son annexe, proposés par Val d'Europe Agglomération ;

Considérant le projet d'organisation d'un concert annuel de musique classique en partenariat avec l'association ExcellArt pour les années 2027 et 2028 ;

Considérant le soutien financier communautaire et les obligations d'organisation, de justification des dépenses et de communication prévues par la convention ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_085-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.085

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

APPROUVER la convention cadre n° 191B-2026 fixant les modalités du soutien de Val d'Europe Agglomération à l'organisation des concerts de musique classique pour 2027 et 2028.

AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et son annexe, ainsi que les documents nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_085-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.086

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Approbation d'un protocole transactionnel avec le Crédit Mutuel Leasing : acquisition de matériels pour le local commercial de la fromagerie**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 2044 et 2052 ;

Vu le projet de protocole transactionnel conclu avec Crédit Mutuel Leasing et l'inventaire des matériels annexé à ce protocole ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_086-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.086

Considérant la revendication de propriété présentée par Crédit Mutuel Leasing sur les matériels demeurés dans le local commercial communal précédemment exploité comme fromagerie ;

Considérant que le maintien des équipements dans le local permet la poursuite de l'activité du nouvel exploitant ;

Considérant l'intérêt communal de prévenir un contentieux, de sécuriser la propriété des équipements et de préserver la continuité de l'activité commerciale ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

APPROUVER le protocole transactionnel à intervenir avec Crédit Mutuel Leasing.

VALIDER l'acquisition des matériels pour un montant global forfaitaire de 3 000 € TTC.

AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer le protocole et l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_086-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.087

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Instauration d'un forfait mobilité durable**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code du travail, notamment l'article L3261-1 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_087-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.087

Vu le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2024-558 du 18 juin 2024 modifiant le décret 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilité durables » dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 21 mars 2025 ;

Considérant que conformément à l'article 1er du décret n° 2020-1547 susvisé, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, dans les limites prévues par les textes susmentionnés, les modalités d'octroi du forfait mobilités durables ;

Considérant que le Forfait Mobilité Durable a pour objectif d'encourager les agents à recourir davantage aux modes transport durable que sont entre autres le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail ;

Considérant que par exception, un agent ne peut pas y prétendre s'il bénéficie déjà d'un logement de fonction sur son lieu de travail, d'un véhicule de fonction, ou encore s'il est transporté gratuitement par son employeur ;

Considérant que le versement du forfait est cumulable avec le remboursement partiel des titres d'abonnement de transport public prévu par le décret n° 2010-676 susvisé ;

Considérant qu'en pratique, le forfait mobilité durable consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique, ou soit avec un engin personnel de déplacement motorisé non-thermique, soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage ;

Considérant que le montant du forfait mobilité durable est de maximum 300€ par an, exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement ;

Considérant qu'il se calcule selon une base forfaitaire correspondant à des paliers de nombre de jours d'utilisation du véhicule : 100€ entre 30 et 59 jours / 200€ entre 60 et 99 jours / 300€ pour 100 jours ou plus ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_087-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.087

Considérant que pour pouvoir bénéficier du forfait mobilité durable, l'agent doit utiliser l'un des moyens de transport éligibles pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 30 jours sur une année ;

Considérant que le bénéfice du forfait mobilité durable est subordonné au dépôt par l'agent d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport éligibles, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Si l'agent a plusieurs employeurs publics, la déclaration est déposée auprès de chacun d'entre eux ;

Considérant que l'autorité territoriale dispose d'un pouvoir de contrôle sur le recours effectif au covoiturage et sur l'utilisation du vélo ;

Considérant que le forfait mobilité durable est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur. Son versement incombe à l'employeur auprès duquel la déclaration a été déposée, y compris en cas de changement d'employeur ;

Considérant que si l'agent a plusieurs employeurs publics et qu'il a bien déposé une déclaration sur l'honneur auprès de chacun d'entre eux, le montant du forfait versé par chaque employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chacun ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

INSTITUER le forfait mobilité durable à compter du 1er décembre 2026.

PRECISER que le forfait mobilité durable est à destination des agents publics de la commune de Chessy, dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 30 jours par an, modulée selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

PRECISER que le versement du forfait mobilité durable pourra être soumis à un contrôle sur l'utilisation effective du vélo ou du covoiturage déclaré par l'agent.

DIRE que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_087-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2026.088

Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Mise à jour du tableau des effectifs**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Considérant que les besoins de la commune évoluent, et qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_088-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.088

Considérant qu'il convient de créer deux grades de Brigadier-chef Principal à temps complet ;

Considérant qu'il convient de créer deux grades d'adjoint d'animation à temps complet ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des emplois permanents afin de tenir compte des derniers ajustements de postes ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

CREER deux emplois permanents de Brigadier-chef principal.

MODIFIER le tableau des effectifs.

AUTORISER monsieur le maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la commune.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_088-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

	Délibération n° 2026.089
Date de convocation : 05/11/2026	**Date d'affichage** : 05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril MARSAUD, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 29

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs MARSAUD, POUPART, DICHIARA, BALCON, HENRY, CAMBRAYE, BOULANGER, WURTZ, CHARDONNIERAS, CACHEUX, FERREIRA, WAUQUIEZ, LAURENT, POURCHET, GUILLAUME, TUROCHE, POUPART AL, MEKID, GALLARDO, LACHAPELLE, VACKIER LAPLAZA, SECK, TIMBRANDY

Absent ayant donné pouvoir :
Monsieur Olivier BOURJOT, ayant donné pouvoir à monsieur Paul WURTZ
Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à madame Madeleine BALCON
Monsieur Hugues DUMONT, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART
Monsieur Patrick VANDERSCHRICK, ayant donné pouvoir à monsieur Cyril MARSAUD
Madame Stéphanie LE BOULAIRE, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Madame Anne BERTONE, ayant donné pouvoir à monsieur Xavier LACHAPELLE

A été élue secrétaire :
Madame Madeleine BALCON

OBJET	**Comité social territorial : Modification de la délibération n°2026-54 du 5 juin 2026 portant fixation du nombre de représentants du personnel, maintien du paritarisme et avis des représentants de la collectivité**

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 252-8 et L. 252-10 ;

Vu l'article L254-4 du code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_089-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Délibération n° 2026.089

Vu la délibération 2026.054 du 5 juin 2026 portant composition du comité social technique ;

Considérant que la commune de Chessy compte 162 agents territoriaux, dont 114 femmes (70,37 %) et 48 hommes (29,63 %) ;

Considérant qu'il est nécessaire de compléter la délibération 2026.054 du 5 juin 2026 ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

FIXER le nombre de représentants titulaire du personnel à trois (3) et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

DECIDER le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

DECIDER le recueil par le comité social territorial de l'avis des représentants de la collectivité.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Le maire,
Cyril MARSAUD

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261116-DEL_2026_089-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026